



Ce formulaire doit être retourné avant le 15 mars 2024 à
romane.giry@alpexpo.com
ou mountainplanet@alpexpo.com

DOSSIER D'INSCRIPTION MOUNTAIN PLANET TROPHÉES : 50 ANS D'INNOVATION

CATÉGORIE DU PRODUIT

- Mobilité
- Biodiversité - développement durable
- Diversification
- Tourisme
- Digital - parcours client

EXPOSANT

Raison sociale :

Téléphone :

Email :

Site internet :

Responsable de l'inscription aux Mountain Planet Trophées et suivi administratif du dossier :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Email :

INNOVATION PRÉSENTÉE

Dénomination commerciale du produit :

.....

.....

Date de lancement sur le marché : ____/____/____
(entre avril 2023 et avril 2024)

Territoire dans lequel l'innovation est présente :

.....

Pays :

Ville :

DESCRIPTION DE L'INNOVATION (450 signes maximum) :

À qui est-elle destinée ?

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette innovation a-t-elle été présentée à d'autres concours ?

Oui

Non

Si oui, lesquels :

A-t-elle été primée ?

Oui

Non

Nom du prix :



► CONFIDENTIALITÉ :

Cocher la case ci-contre si vous souhaitez qu'aucune information sur l'innovation présentée ne soit diffusée avant la remise des prix le jeudi 18 avril 2024 de 12h00 à 13h00

► PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- **Une ou plusieurs photos JPEG HDI ou vidéo du produit.** Tout visuel non conforme sera rejeté.
- **Le logo de votre société (format JPEG, standard de couleur RVB).** Le présent crédit logo vaut autorisation d'exploitation pour toute communication sur le concours.

► ENVOI DU DOSSIER :

Le dossier d'inscription dûment complété et les pièces à joindre doivent être envoyés par email à mountainplanet@alpexpo.com **avant le vendredi 15 mars 2024.**

► ENGAGEMENT :

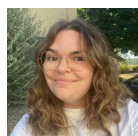
Je soussigné(e),
Candidat(e) aux Mountain Planet Trophées, déclare l'exactitude des renseignements communiqués, certifie avoir pris connaissance des conditions de participation et m'engage à en respecter les clauses sans réserve ni restrictions.

Date : ____/____/2024

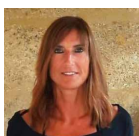
Nom, fonction du signataire et signature

Cachet de l'entreprise

CONTACT MOUNTAIN PLANET



Romane GIRY
Chargée de mission
+33 (0)6 57 07 73 19
romane.giry@alpexpo.com



Nadine CHEVALIER
Chef de projet
+33 (0)7 57 07 73 28
nadine.chevalier@alpexpo.com

EN PARTENARIAT AVEC
MONTAGNE CIE
LEADERS des Médias

MOUNTAIN-PLANET.COM
MOUNTAINPLANET@ALPEXPO.COM



RÈGLEMENT DES MOUNTAIN PLANET TROPHÉES



ARTICLE 1 : OBJET ET PARTICIPANTS

1.1 Mountain Planet, représenté par sa présidente, Nathalie Béranger, organise un concours nommé Mountain Planet Trophées : 50 ans d'Innovation.

1.2 Les Mountain Planet Trophées récompensent les innovations qui contribuent aux territoires et destinations de montagne.

1.3 Le concours est ouvert à tous les exposants du salon Mountain Planet 2024, du mardi 16 au jeudi 18 avril 2024.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS ET CATÉGORIES

2.1 Les candidats s'inscrivent en complétant un dossier en ligne présent sur l'espace exposant des participants au salon.

2.2 Chaque inscription s'effectue dans une des 5 catégories suivantes : mobilité, biodiversité / développement durable, diversification, tourisme, digital / parcours client.

2.3 Période d'inscription et de renvoi des dossiers : 15 février 2024 au 15 mars 2024 17h30.

2.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates d'inscription, de modifier le rattachement d'un dossier à une catégorie, de renommer, ajouter ou supprimer des catégories, de refuser les dossiers incomplets ou reçus hors délais.

2.5 La date de lancement de l'Innovation sur le marché doit être comprise entre avril 2023 et avril 2024

ARTICLE 3 : JURY ET PRIX

3.1 Le Jury est composé des organisateurs de Mountain Planet, Montagne Leaders, Laurent Vanat, Philippe Matheron (commissaire du Comité de Massif) et Emmanuelle George (chercheur en aménagement touristique de montagne à l'INRAE). Sous réserve d'acceptation des personnes invitées à être membres du Jury.

3.2 Après avoir reçu les dossiers des candidats et de les avoir examinés, le Jury délibère et détermine une liste de nominés ainsi qu'un lauréat dans chaque catégorie. Le Jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans une ou plusieurs catégories ou d'attribuer un ou plusieurs prix spéciaux à sa convenance.

3.3 Les décisions du Jury seront sans appel.

ARTICLE 4 : REMISE DE PRIX

4.1 Les lauréats seront informés individuellement des résultats de la délibération du Jury.

4.2 La remise des Trophées par le Jury a lieu dans le cadre du salon Mountain Planet à ALPEXPO, Grenoble mercredi 17 avril 2024 de 16h à 17h. La présence des participants, ou de l'un de leurs représentants, lors de la remise des prix est fortement recommandée.

4.3 Un représentant de chaque structure inscrite sera invité à la remise des prix.

4.4 L'organisateur se réserve le droit de modifier la date, l'horaire et le lieu de remise des prix.

4.5 Les différentes catégories de trophées sont :

- Mobilité
- Biodiversité / Développement Durable
- Diversification
- Tourisme
- Digital / Parcours client

4.6 Les lots sont des trophées, un trophée par catégorie.

ARTICLE 5 : DROITS DE PROPRIÉTÉ ET ENGAGEMENTS

5.1 Les candidats cèdent à l'organisateur tous droits d'utilisation, de diffusion et de reproduction du contenu des dossiers de participation et visuels fournis dans le cadre de leur inscription.

5.2 La durée de ces droits est illimitée, permettant des récapitulatifs, bilans, citations. Ceci dans le cadre ou réfèrent aux Mountain Planet Trophée, au salon Mountain Planet ou à ALPEXPO.

5.3 Les participants autorisent, du seul fait de leur inscription, l'utilisation du nom de leur société, du nom du responsable et de leurs photographies dans toute manifestation publicitaire ou édition de documents, revues et de livres liés aux Mountain Planet Trophées, au salon Mountain Planet ou à ALPEXPO, sans que cette utilisation puisse ouvrir aucun droit ni aucun dédommagement.

5.4 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des difficultés que les participants pourraient rencontrer pour s'inscrire en ligne, qu'elles qu'en soient la cause.

5.5 L'organisateur décline toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, adviennent des annulations, reports ou modifications des trophées, de ses modalités ou des prix.

5.6 L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de modifier à tout moment le déroulement de l'opération et restera seul juge en cas de litige quant à l'interprétation ou l'application du règlement.

5.7 Conformément aux lois régissant les droits de propriété artistique et littéraire, la reproduction de tout ou partie des éléments composant les procédures de ce concours et d'inscription des participants ainsi que du présent règlement sont strictement interdites.

5.8 Le fait de participer aux Mountain Planet Trophées implique l'acceptation pleine et entière du règlement et la renonciation à toute poursuite contre l'organisateur ou les membres du jury, ainsi que contre toute personne intervenant dans cette opération.

Grenoble le 12 février 2024

EN PARTENARIAT AVEC

MONTAGNE Cie des
LEADERS Médias

MOUNTAIN-PLANET.COM
MOUNTAINPLANET@ALPEXPO.COM

